

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/041 : AIDE AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS VONT A L'ECOLE DE MUSIQUE DE VEUREY-VOROIZE POUR LES ANNEES SCOLAIRES 2009/2010

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que le Conseil Municipal verse une subvention à l'Ecole de musique de VEUREY.

A la demande de l'Association il a été procédé au versement individuel de l'aide à chaque famille au vu d'un état des inscriptions fourni par l'Association et des relevés d'identité bancaire de chacune.

PROPOSE pour l'année scolaire 2009/2010 une participation égale à 25 € par trimestre et par enfant (de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER -
MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A.
CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/042 : PARTICIPATION A L'ECOLE DE MUSIQUE DE SASSENAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que le Conseil Municipal verse une subvention à l'école de musique de Sassenage à partir de l'état des inscriptions définitives produit chaque année par l'école de musique.

PROPOSE, pour l'année scolaire 2009/2010 une participation de 23 € par trimestre et par enfant (de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/043- PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NOYAREY A L'ACADEMIE DE DANSE CORPS ET GRAPHIE DE SASSENAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que le versement de la participation de la Commune de Noyarey à l'Académie de danse corps et graphie est effectué à partir de l'état des inscriptions définitives produit chaque année par l'association qui répercute ensuite l'aide versée sur chaque famille.

PROPOSE, pour l'année scolaire 2009/2010, une participation de 8 € par trimestre et par enfant (de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/044 - PARTICIPATION AU CLUB DE NATATION DE SASSENAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que le Conseil Municipal verse une subvention au Club de natation de Sassenage à partir de l'état des inscriptions définitives produit chaque année par l'association.

PROPOSE, pour l'année scolaire 2009/2010, une participation de 8 € par trimestre et par enfant (de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER -
MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A.
CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/045 - PARTICIPATION AU JUDO CLUB DE VEUREY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE que le versement de la participation de la Commune de Noyarey au judo Club de Veurey est effectué à partir de l'état des inscriptions définitives produit chaque année par l'association qui répercute ensuite l'aide versée sur chaque famille.

PROPOSE pour l'année scolaire 2009/2010 une participation de 8 € par trimestre et par enfant (de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours).

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE**
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER -
MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A.
CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/046 : FIXATION DES TARIFS DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE 2009/2010

Madame **Béatrice BALMET**, Rapporteur,

PROPOSE au conseil municipal de fixer les prix de la cantine et de la garderie périscolaire qui pourraient être appliqués à partir de la prochaine rentrée scolaire.

POUR LA GARDERIE

RAPPELLE que la garderie périscolaire accueille les enfants le matin de 7 h 45 à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 18 h.

PROPOSE d'augmenter les tarifs comme suit :

PERIODE	TARIFS PROPOSES 2009-2010 en €	RAPPEL TARIFS 2008-2009 en €
MATIN (7 h 45 – 8 h 20)	0.60	0.50
SOIR (16 h 30 – 18 h)	1.70	1.50

POUR LA CANTINE

RAPPELLE que le tarif d'un repas comprend non seulement le prix du repas mais aussi l'animation et la prise en charge de l'enfant pendant un temps de deux heures.

RAPPELLE que plusieurs parents d'élèves ont demandés à avoir des repas sans gluten et que le traiteur qui a la charge de la préparation des repas propose des repas spécialisés « sans gluten » à hauteur de 7,52 € TTC le repas, que le conseil municipal fixe le prix des repas spécialisés en fonction du quotient familial comme pour les repas « classiques » et que la différence est supportée par les familles.

PROPOSE pour l'année scolaire 2009/2010 de maintenir les tarifs de l'année scolaire précédente:

Les familles résidant dans la commune de Noyarey peuvent bénéficier d'un tarif réduit en fonction de leur quotient familial :

Quotient familial	Repas « classiques » Tarifs proposes 2009-2010 en €	Repas « spécialisés Tarifs proposés 2009-2010 en € -Prix du repas sans gluten -Prix de revient du repas -part mairie
QF jusqu'à 305 €	2.04	4.52
QF de 306 à 381 €	2.25	4.73
QF de 382 à 458 €	2.49	4.97
QF de 459 à 533 €	2.78	5.26
QF de 534 à 610 €	3.02	5.50
QF de 611 à 686 €	3.44	5.92
QF de 687 à 762 €	3.81	6.29
QF de 763 à 838 €	4.24	6.72
QF de 839 à 915 €	4.71	7.19
QF de 916 € et plus	4.82	7.30

Le prix maximum du repas pour les familles résidant sur la commune est fixé à 4,82 € pour un repas classique et 7,30 € pour un repas spécialisé.

Pour les familles résidant hors de la commune de Noyarey, le prix du repas est de : 5,04 €, quel que soit leur revenu.

Le quotient familial pris en compte sera celui adressé par la Caisse d'Allocations Familiales en juillet 2009.

Les personnes ne possédant pas de quotient familial devront présenter l'avis d'imposition de 2008 ainsi que la notification des droits de la Caisse d'Allocations Familiales indiquant le montant des prestations familiales versées.

Sans justification de revenus, les repas seront facturés au prix maximum, soit 4,82 € pour un repas classique et 7,30 € pour un repas spécialisé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

RETIENT ces tarifs pour la garderie périscolaire et la cantine scolaire pour l'année scolaire 2009/2010.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/047 : APPROBATION DU RAPPORT DU MANDATAIRE POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION GRENOBLOISE – PFI

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

EXPLIQUE que conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport écrit du mandataire la SEM Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise doit être soumis pour approbation au conseil municipal.

PRESENTE le rapport pour l'exercice 2009.

PROPOSE d'adopter ce rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte le rapport pour l'exercice 2009 du mandataire : la SEM Pompes Funèbres Intercommunales de la Région Grenobloise.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/048 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU – ANNEE 2008

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur

Vu la loi n°96-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement notamment son article 73,

Vu le décret n°99-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n°94-841 du 26 septembre 1984 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

Vu le décret 2001-1120 du 20 décembre 2001, qui transpose la directive européenne 98/83/ce de 1998 relative à la sécurité sanitaire de l'eau,

PRESENTE le rapport annuel du Maire pour l'année 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (annexé à cette délibération) et qui sera mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EN PREND ACTE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/049 – DM N° 5 DE VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les virements de crédits suivants :

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Article 002 Excédent antérieur reporté - 158 937 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 023 Virement à la section d'investissement - 158 937 €

Article 023 Virement à la section d'investissement - 151 100 €
Article 657364 Subvention Budget eau + 43 900 €
Article 657364 Subvention Parc d'Activités du Ruisset + 107 200 €

Article 6811/042 Dotations aux amortissements + 440 €
Article 6184 Formation du personnel - 440 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 Virement de la section de fonctionnement - 158 937 €

Article 1068 Dotations Fonds Divers Réserves + 158 937 €
Article 021 Virement de la section de fonctionnement - 151 100 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 2315 Immo construction en cours - 151 100 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/050 – DM N° 2 DE VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET EAU

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les virements de crédits suivants :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 Virement de la section de fonctionnement - 76 143 €
Article 1068 Dotations Fonds Divers Réserves + 76 143 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 023 Virement à la section d'investissement - 76 143 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Article 002 Excédent antérieur reporté - 76 143 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/051 – DM N° 2 DE VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET DE LA ZAC

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les virements de crédits suivants :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 Virement de la section de fonctionnement - 305 727 €
Article 1068 Dotations Fonds Divers Réserves + 305 727 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 023 Virement à la section d'investissement - 305 727 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Article 002 Excédent antérieur reporté - 305 727 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/052 – DM N° 6 DE VIREMENT DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les virements de crédits suivants :

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 165 dépôts et cautionnement	+ 420 €
Article 2315 Immos en cours	- 420 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/053 : MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE DE L'OPERATION « Pochettes Vacances »

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur

RAPPELLE la délibération 2008/055 mettant en place l'opération « pochettes vacances » destinée à favoriser l'apprentissage de l'autonomie et permettant aux jeunes de la commune de Noyarey de vivre leurs loisirs activement par l'attribution d'une aide financière d'une valeur maximum de 150 € par jeune et par an.

PRECISE qu'il convient de préciser les modalités de remboursement des frais engagés par les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet.

PROPOSE de verser à ces jeunes cette participation, avec un montant maximum fixé à 150 €, avant la concrétisation du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER -
MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A.
CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/054: FIXATION DU PRIX DE VENTE DU CAVEAU SITUE A L'EMPLACEMENT N° 19-20-21 C SUITE A LA REPRISE DE CETTE CONCESSION PAR LA COMMUNE

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur

RAPPELLE les délibérations n° 2007/47 du 10 mai 2007 et n° 2007/97 du 27 septembre 2007 décidant que les concessions en état d'abandon seront reprises par la commune et les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

PRECISE que, dans le cadre de cette procédure, la concession n° 19-20-21 C, appartenant anciennement à Monsieur DUSSERT Lucien-Baudrant et située au cimetière du bas, a été reprise par la commune.

PRECISE qu'un caveau 3 places situé dans cette concession a été remis en état par la commune et qu'il convient donc d'en fixer le prix de vente.

PROPOSE de fixer le prix de vente de ce caveau à 3 000 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/055 – DM N° 3 D'OUVERTURE DE CREDITS DU BUDGET DE L'EAU

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :
Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 43 900 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT ::
Article 2315 Immobilisation en cours + 43 900 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
Article 023 Virement à la section d'investissement + 43 900 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:
Article 748 Subvention communale + 43 900 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/056 – DM N° 3 D'OUVERTURE DE CREDITS DU BUDGET DU PARC D'ACTIVITES DU RUISSET

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :
Article 021 Virement de la section de fonctionnement + 107 200 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT ::
Article 2315 Immobilisation en cours + 107 200 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
Article 023 Virement à la section d'investissement + 107 200 €

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT:
Article 748 Subvention communale + 107 200 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/057 – DM N° 7 D'OUVERTURE DE CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

PROPOSE les ouvertures de crédits suivants :

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 280415/040 + 440 €

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT ::

Article 2188 + 440 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY
☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le vingt juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames – B. BALMET - A. CHEVALLET - S. DUPISSON - G. FRIER - MA. SUCHEL - E. VEZZU - C. SWALES
Messieurs D. ROUX – C. BERTHIER - D. CUSTOT – A. CHARBIT - A. CARBONARI

POUVOIR : Monsieur H. BONZI à Monsieur D. ROUX
Madame A. HENRY à Monsieur A. SCARNATO
Madame M. BERNARD-GUELLE à Madame MA. SUCHEL

EXCUSE : Messieurs B. TRANCHAND - JM. CAMACHO

Nombre de conseillers en service : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETARE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Gisèle FRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2009/058 – **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ISERE AU TAUX MAXIMUM**

Madame Marie-Agnès SUCHEL, Rapporteur,

RAPPELLE la consultation lancée dans le cadre du Code des Marchés Publics pour l'élaboration.

PRECISE que dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, la commune peut disposer d'une aide financière du Conseil Général dans le cadre des subventions accordées aux communes de moins de 3000 habitants pour participation aux frais d'étude pour l'élaboration ou la révision des POS/PLU.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

SOLLICITE une aide financière du Conseil Général de l'Isère au taux maximum.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX